

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for various regions including Metz, Alsace-Lorraine, and Paris.

AU LANDTAG

Est-il en Europe un pays où la situation soit pire qu'en Alsace-Lorraine? Les deux premiers jours des débats parlementaires à Strasbourg...

Financièrement nous sommes à demi ruinés et, à l'avenir, la déconfiture ne fera qu'augmenter malgré la richesse de notre sol et le progrès de notre industrie.

Politiquement nous n'avons qu'une Constitution boiteuse et incomplète dont le plus clair résultat est de consacrer légalement notre infériorité civile en face des autres Etats de l'Empire sans pour cela diminuer en rien nos charges.

Administrativement nous sommes en ne peut plus mal lotis. Non pas certes que nos fonctionnaires soient moins honnêtes ou moins capables que d'autres; mais ils manquent d'indépendance, disons même de liberté.

Militairement, comme le procès du colonel von Heutter vient de le montrer, nous sommes encore plus mal qu'à tout autre point de vue. Les incidents de Saverne et les dépositions des témoins ont prouvé quelle divergence profonde il y a en Allemagne entre la mentalité civile et la mentalité militaire et de quelle influence prédominante jouissent en haut lieu les officiers et tout ce qui touche à l'armée ou en dépend.

C'est la plainte qui était au fond de tous les discours prononcés mercredi et jeudi à la seconde Chambre; c'est celle aussi sans doute qui va résonner plus vigoureusement encore aux échos du Parlement la semaine prochaine.

M. Asquith se rendra dans le sud de la France la semaine prochaine; cette visite, assurément, n'a aucun caractère politique.

En Espagne, les recettes totales du Trésor pour 1913 s'élevaient à 1.505.228.712 pesetas en augmentation de 228.387.831 pesetas sur 1912.

Des nouvelles contradictoires arrivent d'Albanie. Malgré le démenti officiel, on sait que les officiers et soldats turcs qui devaient débarquer en Albanie et travailler pour Ezzet Pacha étaient enrôlés par le comité Union et Progrès.

La réponse de la Triplice à la note de Sir Edward Grey n'était pas encore remise hier soir au Foreign-Office. Elle peut l'être aujourd'hui mais on semble croire maintenant qu'elle pourrait bien être retardée de plusieurs jours.

Des pourparlers très actifs se poursuivent entre les gouvernements bulgare et turc au sujet de la signature d'une alliance offensive et défensive.

La grève générale dans l'Afrique du Sud fait fiasco sur certains points et conduit à des désordres graves sur d'autres.

Au Mexique, aucun fait nouveau n'est à signaler, les révolutionnaires et les fédéraux couchant sur leurs positions. Un diplomate américain révèle que la finance des Etats-Unis soudoyait le révolutionnaire Madero; le général Insurgé Villa accorde à une compagnie cinématographique le monopole des films de ses opérations.

M. Stanning, chef des socialistes danois, a été expulsé de Flensburg hier soir.

Le ministre de la guerre de Prusse vient de décider qu'à partir du 15 janvier les régiments qui expérimentaient l'uniforme gris reprendraient la tenue bleue.

De graves accusations sont portées contre M. Caillaux, ministre des finances, par le « Figaro ». M. Caillaux répond par un démenti formel, le Figaro maintient.

M. Poincaré a été pressenti par la municipalité de Nice pour un voyage en cette ville au printemps prochain.

M. Barthou, ancien président du conseil, se rendra le 18 janvier à Bordeaux, où il prononcera au Cercle Voltaire un grand discours politique.

Le ministre de la guerre français se préoccupe de rechercher, d'accord avec le ministre du travail, le moyen d'adapter la question des logements d'officiers à la législation actuelle sur les habitations à bon marché, dont les règles se trouvent déjà appliquées.

Un grand nombre de parlementaires ont estimé qu'il y avait lieu de demander, dès la rentrée des Chambres, à M. Caillaux un exposé complet sur la situation financière.

Le chef du cabinet grec, qui entreprend une visite aux principales chancelleries européennes, est actuellement l'hôte du gouvernement italien à Rome. Les journaux de Grèce et d'Italie se livrent à cette occasion à un échange de polittesses qui n'est pas tout à fait exempt de scepticisme sur les résultats de cette entrevue.

M. Asquith se rendra dans le sud de la France la semaine prochaine; cette visite, assurément, n'a aucun caractère politique.

En Espagne, les recettes totales du Trésor pour 1913 s'élevaient à 1.505.228.712 pesetas en augmentation de 228.387.831 pesetas sur 1912.

Des nouvelles contradictoires arrivent d'Albanie. Malgré le démenti officiel, on sait que les officiers et soldats turcs qui devaient débarquer en Albanie et travailler pour Ezzet Pacha étaient enrôlés par le comité Union et Progrès.

La réponse de la Triplice à la note de Sir Edward Grey n'était pas encore remise hier soir au Foreign-Office. Elle peut l'être aujourd'hui mais on semble croire maintenant qu'elle pourrait bien être retardée de plusieurs jours.

Des pourparlers très actifs se poursuivent entre les gouvernements bulgare et turc au sujet de la signature d'une alliance offensive et défensive.

La grève générale dans l'Afrique du Sud fait fiasco sur certains points et conduit à des désordres graves sur d'autres.

Au Mexique, aucun fait nouveau n'est à signaler, les révolutionnaires et les fédéraux couchant sur leurs positions. Un diplomate américain révèle que la finance des Etats-Unis soudoyait le révolutionnaire Madero; le général Insurgé Villa accorde à une compagnie cinématographique le monopole des films de ses opérations.

M. Stanning, chef des socialistes danois, a été expulsé de Flensburg hier soir.

Le ministre de la guerre de Prusse vient de décider qu'à partir du 15 janvier les régiments qui expérimentaient l'uniforme gris reprendraient la tenue bleue.

De graves accusations sont portées contre M. Caillaux, ministre des finances, par le « Figaro ». M. Caillaux répond par un démenti formel, le Figaro maintient.

M. Poincaré a été pressenti par la municipalité de Nice pour un voyage en cette ville au printemps prochain.

M. Barthou, ancien président du conseil, se rendra le 18 janvier à Bordeaux, où il prononcera au Cercle Voltaire un grand discours politique.

Le ministre de la guerre français se préoccupe de rechercher, d'accord avec le ministre du travail, le moyen d'adapter la question des logements d'officiers à la législation actuelle sur les habitations à bon marché, dont les règles se trouvent déjà appliquées.

Un grand nombre de parlementaires ont estimé qu'il y avait lieu de demander, dès la rentrée des Chambres, à M. Caillaux un exposé complet sur la situation financière.

Le chef du cabinet grec, qui entreprend une visite aux principales chancelleries européennes, est actuellement l'hôte du gouvernement italien à Rome. Les journaux de Grèce et d'Italie se livrent à cette occasion à un échange de polittesses qui n'est pas tout à fait exempt de scepticisme sur les résultats de cette entrevue.

Vièrge et de l'Enfant-Jésus, des trois mages et du Christ baptisé par Saint-Jean. A côté de Jésus-Christ est l'empereur Othon IV.

Au-dessus de ces figures un couvercle tout ouvragé, laisse voir les trois couronnes d'or massif, qui recouvrent les chefs des trois rois mages, dont les noms sont écrits en rubis. Les couronnes d'or ont disparu pendant la Révolution et ont été remplacées par des couronnes en cuivre.

Au second étage, sur la façade, Jésus-Crist apparaît entre deux anges qui portent les instruments de la Passion. A côté saint Gabriel et saint Raphaël, et tout autour les bustes des apôtres. Toutes les figures sont en or pur.

En 1794, au moment où les armées françaises approchaient de la ville, la chasse fut transportée à Arnberg, puis à Francfort. Le 4 janvier 1804, sur l'autorisation du Premier Consul, elle reprit son ancienne place dans la cathédrale de Cologne.

La chasse des rois mages a souffert de multiples déprédations. De nombreux ornements en or et en pierres fines 226 vieux siècles, entre autres, ont disparu. Elle reste néanmoins un magnifique objet d'art.

Une polémique contre M. Caillaux. Le ministre des finances a communiqué jeudi la note suivante à la presse:

« Un journal du matin, sous le titre de combinaison secrète de M. Caillaux, attribue au ministre des finances, un rôle dans les agissements plus que singuliers d'une certaine affaire Prieur.

Nous sommes autorisés à déclarer que le ministre des finances n'a connu, ni de près, ni de loin, ni directement, ni indirectement l'affaire en question, que le récit cité par le directeur de ce journal du matin est une invention de toutes pièces. Il est d'un bout à l'autre un tissu de fantaisies contraire à la vérité.

Voici quelques éclaircissements indispensables pour comprendre la polémique ouverte contre M. Caillaux, ministre des finances, par la question Prieur:

« Le Figaro a reproché jeudi à M. Caillaux, ministre des finances, d'être allé déterrer une vieille affaire Prieur qui dormait depuis vingt ou trente ans dans les cartons d'un de nos ministères, affaire condamnée pour mille causes justifiées à n'en jamais sortir.

M. Prieur, négociant français, décédé il y a une trentaine d'années au Brésil, avait obtenu, grâce à l'appui du consul de France à Rio-de-Janeiro, des concessions que le gouvernement français revendiquait et fit vendre après sa mort. Les héritiers, se prétendant dépossédés, réclamaient le montant des créances injustement encaissées par l'Etat, d'après eux. C'était un litige qui portait au début sur trois ou quatre millions. Leur demande avait été repoussée et les héritiers Prieur avaient perdu tout espoir de succès. Or, M. Caillaux aurait fait, lundi dernier, appeler leur représentant.

« Ce jour-là, écrit le Figaro, M. Caillaux s'entre-tint avec leur représentant, qu'il avait fait quérir tout spécialement à cet effet. Il expliqua l'étude qu'il avait fait faire du dossier trop longtemps délaissé, la suite favorable que méritait une cause si juste, l'urgence qu'il y avait à liquider, le plus rapidement possible, cette créance qui lui semblait vraiment due à la famille Prieur et qui, avec les intérêts des intérêts, pouvait atteindre malheureusement cinq ou six millions. Il ne cachait pas à son interlocuteur ébahi que le ministère actuel avait en perspective de nombreuses dépenses pour sa politique et que sa caisse électorale était vide.

« Si vous touchez, nous toucherons, conclut M. Joseph Caillaux. Il faut que ce soit bien convenu. Le gouvernement a ses devoirs et ses besoins.

« Et il donna rendez vous pour le lendemain au représentant des héritiers Prieur.

« Le lendemain, mardi, nouvel entretien où fut exigé, puis discuté, le pourcentage le plus cruel. On alla jusqu'à demander 80 0/0 du montant de la créance aux malheureux qui avaient, depuis la soirée du lundi, entrevu dans leurs rêves des millions et des millions encore à distribuer à leurs enfants. Rien ne fut décidé; mais mercredi, au cours d'une troisième et dernière entrevue, le marché, à des conditions moins lourdes, fut accepté.

M. Gaston Calmette, rédacteur en chef du Figaro, revenant sur l'affaire Prieur, enregistre le démenti de M. Caillaux, puis il ajoute:

« Un premier résultat, considérable, est atteint. En dévoilant la combinaison Prieur, nous en avons assuré l'échec. M. Doumergue est, en effet, dans l'impossibilité de donner désormais l'avis conforme et la signature indispensables pour introduire cette dépense dans le budget.

« Nous sommes moins pressés que M. Caillaux d'en terminer avec l'histoire extraordinaire de ces agissements singuliers, comme le ministre des finances les qualifie lui-même en des termes que nous ne contesterons pas.

« Le ministre s'est d'ailleurs montré toujours impatient dans cette affaire, puisque en exigeant l'abandon d'une partie de l'indemnité au moment où il venait obtenir 80 0/0 de la somme totale, il ajoutait: « Donnez votre acceptation immédiate, sinon les héritiers Prieur prendront tout, car, dans quinze jours, je ne serai plus là... »

Ces paroles étaient prononcées le 6 janvier 1914. Paris, 9 janvier. — Le ministère des finances communique la nouvelle note suivante:

A la suite du démenti formel opposé par M. Caillaux, ministre des finances, aux allégations du directeur d'un journal du matin, ce dernier paraît persister dans un récit en tous points contraire à la vérité. M. Caillaux le met en demeure et au défi de justifier l'une quelconque de ses allégations.

Le service militaire. — Une intéressante initiative d'un député du Nord est appuyée vivement par le général Maitrot.

La France supporte malaisément le régime de la loi de trois ans, qui lui inflige des sacrifices considérables en hommes et en argent. Elle en est du reste à se demander si le service de trois ans donnera à son armée la cohésion et la supériorité technique qui seules pourraient compenser une infériorité numérique. De là, une très intéressante proposition dont la chambre des députés vient d'être saisie par un député des Côtes-du-Nord, M. Armez, et dont voici l'article essentiel:

« Tout citoyen français, âgé par le moins de dix-huit ans et de vingt-cinq ans au plus, qui remplira toutes les conditions nécessaires de moralité et d'aptitudes physiques pour le service armé et qui s'engagera soit avant la date légale de son incorporation, soit pendant la durée de son service obligatoire, à faire cinq années consécutives de service dans l'armée active, recevra:

1° Pendant toute la durée de son service volontaire, une haute paye de 50 centimes;

2° Aussitôt après sa libération du service actif, une somme de 2.500 francs, incessible, insaisissable et payable au chef-lieu de canton qu'il habitait avant son incorporation dans l'armée.

Dans l'Echo de Paris de mercredi, le général Maitrot expose ainsi les avantages d'un système auquel il paraît rallié sans réserve:

« Von der Goltz a écrit, en parlant des cohortes de soldats que représentent les armées modernes: « Un jour viendra où un nouvel Alexandre, à la tête de 300.000 vieux guerriers, passera comme une trombe au milieu des armées actuelles, composées de soldats jeunes et inexpérimentés. »

Je ne sais pas si nous verrons jamais en France un nouvel Alexandre, mais les 300.000 guerriers nous pouvons les avoir.

Supposons que chaque année 40.000 jeunes gens, sur les 215.000 hommes du contingent, contractent un engagement de trois ans. En cinq années, nous aurons atteint le total de 200.000 soldats de carrière, et, en y ajoutant près de 80.000 sous-officiers engagés et 30.000 officiers (car leur nombre, aux uns et aux autres, va être forcément augmenté avec une troisième classe), nous obtiendrions les 300.000 guerriers qui formeront la charpente inébranlable de notre jeune armée.

Premier avantage et considérable. Second avantage qui ne l'est pas moins, puisqu'il aboutirait à réduire le nombre de classes nécessaires pour former l'effectif annuel:

« Au bout de cinq ans, le nombre des engagés volontaires étant de 200.000 (5 x 40.000 = 200.000), on n'aura plus besoin de trois classes sous les drapeaux pour obtenir l'effectif légal de 715.000 hommes. Deux suffiront, et alors les appelés seront renvoyés dans leurs foyers au bout de deux ans de service, non plus dans la « réserve », mais dans la « disponibilité »; c'est-à-dire que le service actif sera toujours de trois ans, mais, pendant la troisième année, les hommes seront, chez eux, à la disposition du ministre, qui pourra toujours les rappeler à l'activité, en cas de besoin.

Ainsi, avec ce système, l'armée, au lieu de se composer de trois classes d'appelés de un an, deux ans et trois ans de service, comprendra 200.000 soldats

La Journée

On lira plus loin l'ordre de régiment à l'our-nure guerrière publié par le Kronprinz en quittant les hussards de Danzig.

M. Stanning, chef des socialistes danois, a été expulsé de Flensburg hier soir.

Le ministre de la guerre de Prusse vient de décider qu'à partir du 15 janvier les régiments qui expérimentaient l'uniforme gris reprendraient la tenue bleue.

De graves accusations sont portées contre M. Caillaux, ministre des finances, par le « Figaro ». M. Caillaux répond par un démenti formel, le Figaro maintient.

M. Poincaré a été pressenti par la municipalité de Nice pour un voyage en cette ville au printemps prochain.

M. Barthou, ancien président du conseil, se rendra le 18 janvier à Bordeaux, où il prononcera au Cercle Voltaire un grand discours politique.

Le ministre de la guerre français se préoccupe de rechercher, d'accord avec le ministre du travail, le moyen d'adapter la question des logements d'officiers à la législation actuelle sur les habitations à bon marché, dont les règles se trouvent déjà appliquées.

Un grand nombre de parlementaires ont estimé qu'il y avait lieu de demander, dès la rentrée des Chambres, à M. Caillaux un exposé complet sur la situation financière.

Le chef du cabinet grec, qui entreprend une visite aux principales chancelleries européennes, est actuellement l'hôte du gouvernement italien à Rome. Les journaux de Grèce et d'Italie se livrent à cette occasion à un échange de polittesses qui n'est pas tout à fait exempt de scepticisme sur les résultats de cette entrevue.

Chronique Générale

ALLEMAGNE. Le tombeau des Rois Mages à Cologne. Le tombeau des rois mages est situé dans la cathédrale de Cologne et la cathédrale n'est, elle-même, qu'une immense chasse qui abrite les saintes reliques des rois Caspar, Melchior et Balthazar.

Les reliques des rois mages furent transportées de Milan à Cologne, par l'empereur Frédéric Barberousse, en 1164. Elles avaient été d'abord placées sous le vieux donjon, construit par Charlemagne. Mais, bientôt on songea à élever à ces vénérables hôtes un monument digne d'eux. L'incendie de l'ancienne église détermina d'ailleurs bientôt cette construction.

Le nouvel édifice, la cathédrale actuelle, achevé seulement en 1880, fut commencé dans le milieu du XIII^e siècle. Une légende veut que le plan de cet admirable monument ait été enlevé à Satan par un architecte à qui le diable le proposait en échange de son âme... Le maçon s'en serait saisi, sans dam pour son salut éternel, grâce à une relique de sainte Ursule. Dans tous les cas, la cathédrale fut construite d'après la méthode gothique française, adoptée à Cologne sous l'influence du bienheureux Albert le Grand.

En même temps que se construisait la nouvelle église, les fidèles apportaient des monceaux de pierres précieuses, d'or et d'argent, en vue de l'érection d'une chasse digne des adorateurs de la Crèche. Le chef-d'œuvre, exécuté par les plus habiles ouvriers, fut enfermé en 1652, dans son édifice de marbre, aux fenêtres grillagées, placé à l'intérieur de la cathédrale.

La façade de la chasse contient, sous trois arceaux, trois bas-reliefs en or pur, avec les figures de la

— Ma's, mon Père vous avez découvert des merveilles, vous, avec vos élixirs de santé? — J'ai trouvé le moyen de fermer votre plaie, Georges, de vous rendre l'énergie morale et physique; je crois avoir transformé votre nature, et, du faible que vous étiez, fait naître un volontaire. Les sucres de certaines plantes agissent sur les cellules cérébrales. Les simples contiennent du phosphore, de l'électricité, leur vie est infusée aux...

Un son brusque vibra, venant du couvent dont les moines s'étaient rapprochés peu à peu, tout en faisant leur cueillette. Il coupa la phrase du Père Mark, dont le mot à venir se perdit dans l'onde sonore. La récréation était finie.

IX. ELLE. Le soir même, le comte Georges Iraschko quittait le couvent des moines de Narwald, radieux de l'espoir entrevu. Il laissa l'austère robe que les religieux l'avaient prié d'endosser pendant sa convalescence et reprit avec une joie mêlée de regret ses vêtements et son allure d'homme du monde. Il arriva à Kronitz à la tombée du jour. Rapidement, il expédia à Arétow un télégramme, sollicitant de l'empereur Alexis une audience pour le lendemain.

La réponse lui parvint dans la soirée. « Je l'attends », disait l'empereur dans son bref et laconique langage habituel.

Et le train de nuit emporta le jeune homme dans la capitale d'Alexa. Il y débarqua par un radieux soleil que se jouait sur les façades et les dorures des églises et des palais. La ville, quittée naguère avec tant de tristesse et de lassitude au cœur, lui paraissait maintenant lumineuse et triomphale.

O puissance de la divine espérance qui illumine toute chose de joie et de beauté! Au Palais impérial, Georges Iraschko attendit peu. Le page de service l'introduisit immédiatement auprès de l'empereur.

— Eh bien? demanda Alexis de sa voix autoritaire et froide. — Un événement capital, Sire...

— Parle. Georges, très sûr et très maître de lui, raconta alors, avec émotion, mais avec précision, son séjour au couvent et sa conversation avec les frères Mark et Josef.

Attentivement, l'empereur écoutait, les sourcils froncés. Il dit, d'une voix grave, lorsque Georges eut fini: — Les moines dont tu parles sont Couraniens... et dévoués aux Romalewsky.

— En effet... — Double et sérieuse raison de se défier de leurs paroles. — Pourtant, quel intérêt?... — Le sais-tu?... Mais tout cela est étrange, invraisemblable... Tu t'emballes sur des chimères, mon pauvre garçon... Moi je ne crois pas à la prétendue puissance que tu attribues à Fédor et à ses frères. Ton histoire de résurrection ou de thérapie est ridicule.

De nouveau le découragement émuosa l'âme du jeune homme. L'empereur ne le croirait donc jamais? Il ne voulait pas partager sa confiance et sa foi? L'aiderait-il, lui, dont tout le bonheur était attaché à cet invraisemblable résultat.

Mais Georges réagit. — Sire, je vous en supplie, essayez cette suprême expérience du tombeau de Saint-Rome... Ensuite vous pourrez douter de moi, m'accuser de folie et...

— Ne t'inquiète pas de la paix des morts, ne commentes pas ce sacrilège. Je m'y refuse. Est-ce tout ce que tu avais à me dire? — Sire, laissez-moi encore rechercher Roma Sarepta, la pupille du prince Fédor. Votre Majesté m'a dit il y a quelque temps de la lui amener.

— Votre Majesté sait que je n'ai pu retrouver ses traces. Les Romalewsky cachent bien leur prisonnière... Mais je vais recommencer mes recherches avec plus de courage que jamais. Le trouble des moines a changé mes doutes en certitude; je suis sûr maintenant... L'empereur m'autorise-t-il à partir? — Essie. — Et si je réussis, si je retrouve cette femme si semblable à notre chère Impératrice, me promettez-vous...

(Voir la suite à la 4^e page.)

TRIOMPHE D'AMOUR PAR RENÉ D'ANJOU

Une lumière intense venait de jaillir dans la nuit de sa pensée. Vraiment la Providence l'avait choisi pour instrument.

A la nuit close, les trois hommes rentrèrent au couvent; il y eut la prière, le chant des dernières vêpres, le frugal souper et le repos en la pauvre cellule.

Georges ne vint pas à bout de dormir, énérvé, brulé d'une hâte fébrile de fuir, d'aller reprendre sa tâche arrêtée par tant d'événements, il avait une telle agitation qu'il finit par se lever avec l'intention de se rendre au jardin, de marcher, de calmer, par l'exercice, son impatience.

Sulement, toutes les portes étaient closes: la règle du couvent ne prévoit aucune promenade nocturne. Il se réfugia dans la chapelle.

Seule la lampe du sanctuaire l'éclairait. Le calme était profond, le jeune homme, peu à peu, se pénétra du silence imposant, son rêve se nora de vagues prières et, sur le banc de bois où il s'était jeté, il finit par perdre la notion du réel. Son âme repartit vers le plan supérieur qui est sa vraie patrie et dont nul éveil terrestre ne permet le souvenir.

Après matines, la messe et l'action de grâces, Georges se retrouva à table en compagnie des frères Mark et Josef. Eux aussi semblaient las, la sérénité figure du frère supérieur reflétait une angoisse. Il ne parla pas avant l'heure de midi, mais quand tinta la cloche ouvrant la récréation, il vint vivement vers son pensionnaire suivi de frère Josef. Il entraîna Georges dans l'enclos où, ainsi que la veille, les moines al-

laient employer le temps de la récréation aux travaux habituels tout en osant parler... — Mon Père, supplia Georges, par pitié, achevez l'œuvre ébauchée. Ai-je bien compris le spectacle reconstitué par vous dans la forêt?... — Ne m'interrogez pas, Georges, je dis et fais ce que je puis, ne cherchez pas au delà. J'ai subi, moi aussi, depuis hier une terrible épreuve... Ecoutez, mon fils, j'ai prié Dieu de me guider de sa divine lumière... Il me dicte un sage conseil. Nous ne pouvons, frère Joseph et moi, manquer à la parole que nous avons donnée jadis, à ceux qui ont peut-être abusé de notre bonne foi, par la promesse d'une œuvre patriotique et humaine...

— Les moines de Narwald sont incapables de trahir un serment, fit lentement frère Joseph. — Alors, reprit Georges haletant... dont le cœur précipitait ses battements angoissés sous la robe de bure... Alors... vous ne direz rien de plus que ce que j'ai vu... hier?

— Nous ne pouvons rien dire. Mais que l'empereur Alexis aille, avec vous, dans les caveaux de la cathédrale de Saint-Rome, à Arétow, où repose le cercueil de l'impératrice... Qu'il voie... et qu'il cherche... Et que Dieu l'aide!

— Merci, merci, mon Père! s'écria le jeune comte tout pâle d'émotion. Là est, je le sens, la clef de l'énigme... Je respecte votre loi de silence mais je devine ce que vous n'osez dire. Priez, maintenant, mes Pères, pour que Dieu bénisse mes efforts et qu'il me permette de réparer le crime des Romalewsky.

— Le crime?... — Le crime odieux, je vous l'ai dit. Je commence à comprendre quelle monstrueuse intrigue ils ont échafaudée pour servir leur vengeance... Ah! qu'ils soient maudits tous les trois!

— Dieu veut que l'on pardonne, mon fils! — Ont-ils pardonné, eux? Eux qui ont fait plus que prendre la vie de leurs ennemis, mais qui ont brisé leurs cœurs, emprisonné leurs âmes dans de maléfiques entreprises?

— Ils ont fait du bien aussi, mon fils. Nous pouvons le constater, nous qui instruisons dans la sainte religion les enfants de leur asile et qui assistons les

vieillards de leur hospice de Kronitz, nous qui desservons leurs palais des îles Siamois... — Vous allez au lieu, mon Père?... Alors vous pourrez me dire si Mme Roma Sarepta, celle que le prince Fédor appelle sa pupille, habite l'île Rose, elle aussi?

— Elle n'y est pas... Allez maintenant où vous croyez que votre devoir vous appelle. Georges, allez... et gardez-vous le secret le plus absolu.

— Comptez sur moi, mon Père. Je pars l'espoir au cœur. Car je réussirai, j'en ai la foi! Je suivrai l'empereur Alexis dans les cryptes de Saint-Rome... et ensuite, à nous deux, nous retrouverons Roma, la victime de ce trio sanglant des Romalewsky... pour lui rendre le bonheur et refaire la justice?

— Que Dieu vous accompagne et vous bénisse, mon enfant! — Je vous salue une éternelle reconnaissance, mon Père, vous qui m'avez sauvé, qui m'avez rendu à la vie pour accomplir la tâche qui m'est dévolue. Laissez-moi, aujourd'hui encore, vous aider dans la cueillette des herbes et des simples qui servent à vos élixirs et à vos bienfaits roméens.

— Venez, enfant. Je comprends que ces plantes vous intéressent. La nature contient de tels mystères que la connaissance des vertus complexes des simples transformerait l'humanité.

— En quoi, mon Père? — Le poison peut tuer, mon fils, vous le savez... et nombreux sont les plantes vénéneuses aux propriétés étranges, qui peuvent donner la mort. Mais puisque une chose peut tuer, une autre peut donner la vie. Si un anesthésiant enlève la douleur, un vitalisant peut accorder la force... Si un arbre trouve en terre le moyen de renaître après la mort apparente de l'hiver, pourquoi un être humain serait-il inférieur à un végétal?

— Vous pensez que le secret de la prolongation vitale existe? — Je pense que l'homme ne sait pas voir, qu'il foule aux pieds les éléments de vie, de jeunesse, de jouissance, je pense que tous les trésors sont à notre portée; seulement que nos yeux s'arrêtent au bord de la lumière.

— Ma's, mon Père vous avez découvert des merveilles, vous, avec vos élixirs de santé? — J'ai trouvé le moyen de fermer votre plaie, Georges, de vous rendre l'énergie morale et physique; je crois avoir transformé votre nature, et, du faible que vous étiez, fait naître un volontaire. Les sucres de certaines plantes agissent sur les cellules cérébrales. Les simples contiennent du phosphore, de l'électricité, leur vie est infusée aux...

Un son brusque vibra, venant du couvent dont les moines s'étaient rapprochés peu à peu, tout en faisant leur cueillette. Il coupa la phrase du Père Mark, dont le mot à venir se perdit dans l'onde sonore. La récréation était finie.

IX. ELLE. Le soir même, le comte Georges Iraschko quittait le couvent des moines de Narwald, radieux de l'espoir entrevu. Il laissa l'austère robe que les religieux l'avaient prié d'endosser pendant sa convalescence et reprit avec une joie mêlée de regret ses vêtements et son allure d'homme du monde. Il arriva à Kronitz à la tombée du jour. Rapidement, il expédia à Arétow un télégramme, sollicitant de l'empereur Alexis une audience pour le lendemain.

La réponse lui parvint dans la soirée. « Je l'attends », disait l'empereur dans son bref et laconique langage habituel.

Et le train de nuit emporta le jeune homme dans la capitale d'Alexa. Il y débarqua par un radieux soleil que se jouait sur les façades et les dorures des églises et des palais. La ville, quittée naguère avec tant de tristesse et de lassitude au cœur, lui paraissait maintenant lumineuse et triomphale.

O puissance de la divine espérance qui illumine toute chose de joie et de beauté! Au Palais impérial, Georges Iraschko attendit peu. Le page de service l'introduisit immédiatement auprès de l'empereur.

— Eh bien? demanda Alexis de sa voix autoritaire et froide. — Un événement capital, Sire...

— Parle. Georges, très sûr et très maître de lui, raconta alors, avec émotion, mais avec précision, son séjour au couvent et sa conversation avec les frères Mark et Josef.

Attentivement, l'empereur écoutait, les sourcils froncés. Il dit, d'une voix grave, lorsque Georges eut fini: — Les moines dont tu parles sont Couraniens... et dévoués aux Romalewsky.

— En effet... — Double et sérieuse raison de se défier de leurs paroles. — Pourtant, quel intérêt?... — Le sais-tu?... Mais tout cela est étrange, invraisemblable... Tu t'emballes sur des chimères, mon

de carrière et deux classes d'« appelés » de un et de deux ans.

Il est inutile d'insister sur les différences énormes qui, au point de vue militaire, existent entre ces deux formations.

Fort bien, mais n'est-ce pas raisonner sur une simple hypothèse et trouvera-t-on chaque année les 40,000 hommes qui sont le point de départ de tout ce système? Le général Maitrot croit que oui.

« J'entends l'objection qu'on me fait : « Jamais vous n'obtiendrez 40,000 engagements volontaires de cinq ans par année ».

Certes non, si on ne change pas le système actuel, qui consiste à offrir aux jeunes gens 500 francs payables à l'engagement, et le reste après deux ans de service. On n'a, avec ce système, que les « meurt-de-faim » et les « traîneurs de pavé », dont on a exploité la misère pour les attirer et qui ont empoisonné nos régiments. Leur nombre, d'ailleurs, est limité.

Le système proposé par M. Armez est tout nouveau et nettement moral.

« L'Etat offre aux jeunes gens remplissant les conditions d'âge, de « moralité » et d'aptitudes physiques nécessaires pour un bon service armé, une prime de 2,500 francs incompressible et payable après libération, plus une haute paye journalière de 50 centimes à partir de la troisième année de service ; si bien qu'en quittant le régiment un soldat de vingt-trois à vingt-cinq ans touchera une somme qui lui permettra de s'établir comme petit propriétaire rural ou comme petit commerçant, et cette somme, jamais il n'aurait pu l'économiser, même en travaillant sans interruption pendant les cinq années qu'aura duré son service.

Dans ces conditions, je suis convaincu qu'on trouvera, autant qu'on en voudra, des engagés de cinq ans sérieux, solides, et qui feront de remarquables soldats.

Il se trouve même — et voici qui n'est pas à dédaigner — que la mise en œuvre de ce système permettrait de réduire d'une dizaine de millions les dépenses actuelles affectées au service d'une classe. La proposition se présente dans des conditions assez séduisantes pour mériter à tout le moins les honneurs d'une expérience.

L'initiative d'un ministre.

De l'Unité :

Nous pouvons enfin, oh ! sans nous compromettre, et sans le compromettre, féliciter un ministre.

M. Raynaud, ministre de l'Agriculture, recevait, ce jour-ci, d'un préfet, la dépêche suivante :

Pour permettre d'acquitter une indemnité pour saisie de viande, prière de vouloir bien m'accorder un crédit de dix centimes sur chapitre 43.

Le ministre prit dix centimes dans sa poche, envoya un huissier acheter un timbre, et adressa le timbre au préfet.

Le préfet n'aurait-il pas mieux fait d'ajouter lui-même les dix centimes.

Si le ministre n'avait pas agi ainsi, il aurait fallu trois mois à l'ad-ministration pour satisfaire à la demande du préfet, et il en aurait coûté au moins cent francs aux contribuables.

Le timbre du ministre est une jolie critique de la manie bureaucratique.

Le télégramme réclamant deux sous s'explique quand on sait qu'il fut envoyé par le préfet des Bouches-du-Rhône, M. Schrameck.

Les grandes routes aériennes.

Le Conseil municipal de Paris vient de voter une subvention de 10,000 francs à la Ligue nationale aérienne. Celle-ci se propose d'affecter cette somme à la fondation d'un prix destiné à doter une épreuve de vitesse qui se disputera entre deux capitales. Cette nouvelle épreuve contribuera à la création des grandes routes aériennes du monde que la Ligue nationale veut ouvrir dès cet hiver pour assurer à la France la maîtrise des routes qu'emprunteront à l'avenir les navigateurs de l'air.

La chasse aux antimilitaristes.

M. Driout, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'excitation de militaires à la désobéissance et de propagande anarchiste, M. Morange, gérant du *Libérateur*, pour la publication d'un appel aux conscrits, leur conseillant de ne pas rejoindre leur corps ou de tirer sur leurs chefs.

Est également renvoyé en police correctionnelle, par défaut, M. Jeunet, en fuite, gérant de *l'Anarchiste*, pour avoir publié un appel semblable émanant d'un groupe de déserteurs habitants Londres.

Les officiers fatigués.

M. Noulens, ministre de la guerre, vient d'inviter les divers services de son ministère à établir et à lui soumettre sans retard la liste des officiers qui, à la suite de l'inspection générale de 1913, ont été signalés malades ou fatigués.

La situation des intéressés sera examinée avec soin et le ministre prendra les mesures nécessaires pour que l'armée active ne compte que des chefs aptes à faire campagne.

ITALIE

Le gouvernement italien

contre le divorce.

Depuis quelque temps, le gouvernement italien était informé que nombre de gens mariés, voulant divorcer et ne le pouvant pas en Italie, se rendaient pendant six mois dans certains pays étrangers où un court séjour aussi est cependant la seule condition requise pour accorder la naturalisation. Dès qu'ils étaient naturalisés, ces gens mariés divorçaient, puis reentraient en Italie où ils reprénaient leurs droits de citoyens avec tous les avantages y relatifs.

Ce moyen déviant de bénéficier d'une loi que le Parlement italien, récemment encore, a refusé d'adopter en Italie, fut jugé si grave par le gouvernement qu'il prit des mesures pour l'enrayer.

C'est ainsi que le *Journal officiel* publie deux décrets, portant la signature de M. Giolitti, et refusant le droit de cité à M. le docteur Zaccotti et à Mme Micheli, qui, ayant obtenu leur naturalisation comme citoyens suisses et ayant ensuite divorcé, demandaient qu'on leur rendit leur « qualité de citoyens italiens ».

C'est la première fois que le gouvernement se sert de la faculté de refuser les droits de citoyens italiens pour de semblables raisons.

RUSSIE

La santé du prince impérial.

Saint-Petersbourg, 8 janvier. — A la suite d'un accident survenu il y a quelques mois — certains disent un attentat — le grand-duc héritier fut gravement malade et il dut, par suite, s'aider d'un appareil pour marcher, sa jambe gauche n'étant pas complètement guérie. Un coaque portait le petit prince dans les cérémonies officielles. Après un long séjour qui vient de faire la famille impériale en Crimée, le grand-duc Alexis Nicolaïevitch est aujourd'hui complètement rétabli, malgré la légère recluse d'il y a quelques jours.

Le jeune prince marche maintenant sans l'aide d'aucun appareil et peut même jouer librement.

AFRIQUE DU SUD

La grève des chemins de fer.

Bloemfontein, 8 janvier. — La grève qui a été commencée dans les ateliers des chemins de fer à Bloemfontein a échoué. Vingt ouvriers seulement ont cessé le travail.

On mande de Pietermaritzburg que le réfé-

rendum auquel il a été procédé dans les ateliers des chemins de fer, est favorable jusqu'ici à la grève.

A Durban, la situation est calme et normale. Selon une information du Cap, la direction des chemins de fer a reçu de tous les syndicats des cheminots de la colonie du Cap des télégrammes dans lesquels on donne l'assurance que les employés n'ont pas l'intention de se mettre en grève.

ETATS-UNIS

En cas de déclaration de guerre, les Etats-Unis ne sont pas prêts.

Le général Wood, faisant remarquer que son jugement influencé par la situation du Mexique, demande que la commission militaire de la Chambre partage par parties égales entre l'armée régulière et la milice les 6 millions de dollars alloués pour l'artillerie de campagne et les munitions.

Il déclare que si les troupes étaient envoyées à la guerre dans l'état actuel, sans canons et sans munitions, ce serait un massacre complet. Il ajoute que le département de la guerre estime qu'en cas de guerre avec une puissance de premier rang, une armée de 500 000 hommes serait nécessaire pour offrir quelque chance de succès. En cas d'invasion, cette force sera nécessaire immédiatement pour en faire une force mobilisable.

CANADA

Missionnaire, maire et juge.

Il vient de mourir à Saint-Laurent, dans le Manitoba, au Canada, un Frère Oblat de Marie, le Fr. Mulvihill, qui a exercé, durant nombre d'années, les fonctions de maire et de juge de paix.

Le Fr. Mulvihill avait fait son noviciat à Belmont, en Irlande, et il était arrivé au Canada en 1867, il fut aussitôt envoyé à Saint-Laurent, dans le Manitoba, où résidait le R. P. Camper, O. M. I. En 1876, le Frère y ouvrit une école, où il enseigna pendant de longues années à des enfants de langue française et anglaise. Donné d'aptitudes exceptionnelles pour la gestion des affaires, il mit au service de la mission tout son savoir-faire, et réussit, à l'aide de souscriptions qu'il alla solliciter à Saint-Paul, à Chicago, aux Etats-Unis, à doter Saint-Laurent d'une église superbe et d'une belle maison d'école. Ses talents étaient appréciés du public et le vote populaire le plaça, comme maire, à la tête de la municipalité pendant vingt-quatre ans. Nommé juge de paix par le gouvernement fédéral du Canada, il exerça cette fonction jusqu'à sa mort, à la plus grande satisfaction de tous : s'il était ami du bon ordre, il était également plein de miséricorde pour les délinquants.

Heureux pays que le Canada où la qualité de religieux n'est pas un crime qui frappe d'ostracisme des braves gens !

MEXIQUE

Le cours forcé du papier.

Un décret du général Huerta établit le cours forcé pour tous les billets de banque des différents Etats. Le rachat de ces billets est garanti par les banques qui les ont émis et qui devront souscrire des fonds à cet effet. Les fonds seront contrôlés par une commission.

Les Etats-Unis font une démarche auprès du clergé catholique du Mexique.

Sur la demande de M. Lind, envoyé du président des Etats-Unis, l'archevêque catholique et les autres dignitaires de l'Eglise prient l'entourage du général Huerta d'obtenir de celui-ci toutes les concessions nécessaires à la paix. Les autres notabilités, y compris les notabilités militaires, ont tenté de convaincre le représentant américain qu'il n'y avait rien de sérieux d'hui lire entre les lignes le résultat des débats.

ALSACE-LORRAINE

Le procès du colonel von Reutter

En attendant le jugement.

La Presse Allemande

Quelques journaux s'occupent, entre la clôture des débats et le prononcé du jugement, des résultats du procès du colonel von Reutter. Le *Tägliche Rundschau* ne veut s'exprimer sur les débats que lorsque le jugement aura été rendu. En attendant elle revient sur l'expression employée par M. de Jagow « presque en pays ennemi ». Pour la défense du préfet de police de Berlin, elle dit que cette location n'avait pas la signification qu'on lui a attribuée ; mais malheureusement le point de vue d'après lequel l'Alsace-Lorraine serait désignée comme pays ennemi, n'est pas sans être fondé.

La *Deutsche Tageszeitung* arrive à cette conclusion :

Sur tout ce que ce procès et ce que les autres nouvelles des derniers temps ont révélé au sujet de la situation dans le Reichsland, il y aura encore à dire un mot grave, très grave. Les choses y sont bien pires que ce que les plus grands pessimistes avaient craint jusqu'ici. Ce qui s'est manifesté en fait d'excitation systématique contre les militaires aussi bien que contre la cause allemande, en fait de désordre et d'indiscipline, et en même temps aussi de bassesse et d'abjection, monte littéralement comme une fumée vers le ciel. Si un poing allemand n'intervenait pas tôt en Alsace-Lorraine, l'Empire allemand mériterait de perdre de nouveau ce pays frontière, au moins intérimairement d'abord.

Le *Berliner Tageblatt*, avant de prendre position vis-à-vis de la marche des débats et de leur résultat, veut attendre le jugement. Indépendamment du procès aussi bien que du jugement il faut examiner la validité de l'ordre de cabinet de 1820 sur lequel le colonel a basé son autorisation d'intervenir. Il est absolument nécessaire de rechercher à qui incombe la responsabilité d'avoir détérioré précédemment cet ordre de cabinet.

La *Post* pangermaniste écrit.

Quel que soit le jugement contre le colonel von Reutter et le lieutenant Schadt, les constatations du procès, en partie étonnantes, en partie révoltantes, n'en seront pas touchées. Que le colonel soit acquitté ou condamné, l'administration civile de l'Alsace restée sur le banc d'accusation.

Pour en faire la preuve, la *Post* s'appuie sur les dépositions favorables aux militaires ; puis elle continue :

En présence de ces faits monstrueux se pose la question : Qu'y a-t-il à faire ? L'Alsace-Lorraine a aujourd'hui une Constitution. Malheureusement ! Le gouvernement central de l'Empire n'a donc pas pu intervenir sans autre forme de procès. Mais d'autre part les choses ne peuvent plus continuer de la sorte et à aucune condition. Tolérer cette situation équivaudrait à abandonner la cause allemande en Alsace-Lorraine. L'abdication de toute la population civile est la conséquence inévitable du procès de Strasbourg. Ce serait sans aucun but qu'on donnerait son changement à l'un ou l'autre des fonctionnaires ; seule une réforme à la tête et aux membres peut apporter ici une amélioration que nous sommes obligés de demander dans l'intérêt de l'Empire allemand.

Le journal exprime finalement l'espoir que l'Empereur prononcera une parole décisive.

Même note dans la « Correspondance conservatrice de l'Allemagne du Sud » :

Le procès von Reutter a apporté les éclaircissements désirables ; il est hors de doute que les soldats à Saverne ont été trahis, haïnés et outragés. Alors même qu'une partie des témoins ne veut pas en convenir, ce fait est établi d'une manière indubitable pour tout homme non circonvenu. Les déclarations du colonel von Reutter, des officiers et des soldats et d'autres témoins indépendants le confirment généralement. Si les Alsaciens et les fonctionnaires de l'administration civile ne veulent pas en convenir, chacun sait ce qu'il doit en penser. L'attitude des autorités civiles est absolument inacceptable. M. Mahl, directeur d'arrondissement, est devenu impossible, sa révocation immédiate est une loi de la nécessité. Au lieu de veiller à l'ordre, à la discipline et à la sécurité, cet homme se livre à de profondes méditations sur la question de savoir s'il a le même rang ou non que le colonel von Reutter ! L'autorité civile à Strasbourg est évidemment dominée entièrement par des manières de voir protestataires ; avant tout elle est incapable de réprimer des tumultes, des soulèvements. Le colonel von Reutter mérite la reconnaissance de tous les patriotes allemands d'être intervenu avec force et avec tout le poids de l'autorité de soldat pour l'ordre et la cause allemande.

Du Vorwärts :

Le commissaire du gouvernement a donc abandonné la partie de l'accusation qui importait le plus. Il s'agissait de réprimer les usurpations criminelles du militarisme et d'assurer l'inviolabilité de la Constitution par la soldatesque. Or si le colonel von Reutter est acquitté pour ses actes de violence pareils à un coup d'Etat, cela ne signifie rien moins que la sanctionnement d'un régime du sabre qui se moque de la Constitution et de la loi et qui a l'audace de mettre de côté en tout temps les autorités, lorsque le moment semble venu où « Mars est le maître de l'heure ». Après que l'accusation est abandonnée par son représentant, tout intérêt particulier au prononcé du jugement a disparu puisque les droits de la Constitution et du peuple ont été déclarés hors la loi. Dès aujourd'hui ont fait appel à l'instance de révision qui est le peuple allemand.

LA PRESSE D'ALSACE-LORRAINE

Voici quelques appréciations de la presse alsacienne-lorraine sur le procès :

De l'Estas-er :

La lutte entre les pouvoirs civils et militaires devant le Conseil de guerre est terminée. Il n'est pas difficile de deviner ce que sera la décision des juges d'après la réquisition du représentant de l'accusation : ce sera ou « presque l'acquiescement », ou l'acquiescement. Tous les juges sont des officiers et envisagent les actes des officiers accusés tout autrement que le permettent les idées des civils sur la conception de l'Etat : Pour les officiers la manière d'agir du colonel était une « dure nécessité ». Car ainsi que le représentant de l'accusation l'a fait ressortir, « le devoir et l'honneur lui commandaient de rétablir le prestige des officiers auquel il était porté atteinte, après que la police s'était montrée impuissante à agir ». Donc la faute incombait à la police. Mais est-ce que la police a refusé d'intervenir ? Est-ce que la population a opposé de la résistance à la police ? Non.

De la *Strassburger Bürgerzeitung* :

Il importe très peu en fin de compte que le colonel von Reutter soit frappé d'une légère peine d'emprisonnement pour des raisons de principe ; le système que l'on a critiqué dans l'affaire de Saverne ne pourra pas être maintenu. La est le bénéfice. L'expiation pour ce qui s'est passé à Saverne se trouve moins dans une condamnation du colonel, dont les empiétements sont justifiés depuis longtemps, que dans la question des garanties qui assurent une modification d'opinion qu'on attendait, on peut dire d'hui lire entre les lignes le résultat des débats.

La *Freie Presse*, journal socialiste, compare la peine de sept mois de prison requise contre l'un des prévenus, le soldat Henk, par M. Ossiander, qui représentait également l'accusation dans le procès des recrues de Saverne, à celle de sept jours demandée par le même M. Ossiander contre le colonel von Reutter.

Plus que toute autre chose ces deux réquisitions illustrent toute la situation et le noyau de l'affaire. Rarement pareil réquisitoire a été prononcé devant un Conseil de guerre. Après que des juristes remarquables, des conseillers de tribunal régional — l'un a même dit qu'il était tellement convaincu de la culpabilité du colonel von Reutter qu'il approuverait de la résistance aux troupes exactement comme le 28 novembre — se furent levés et eurent clairement exprimé que le colonel von Reutter avait agi en violation de la loi du droit, le représentant de l'accusation a demandé l'acquiescement pour ce point, parce que son client n'avait pas conscience de son acte illégal. Or ce client a une formation universitaire ; comme major de la garnison il s'entretenait chaque jour avec des juristes, tandis que les jeunes soldats, qui étaient à peine depuis trois semaines dans la caserne, devaient apprendre à connaître toute la sévérité de la loi...

La journée de samedi décidera si tout le monde est égal devant la loi ou bien si la tranquillité ne doit pas renaitre en Alsace-Lorraine.

Conclusions d'un article du Nouvelliste :

De toutes les déclarations surprenantes faites au cours du procès de Strasbourg, celle qui a provoqué en Alsace-Lorraine et dans toute l'Allemagne l'impression la plus pénible, fut le mot cruel du colonel von Reutter : « Je considérerais comme un honneur que le sang coulat maintenant ». On se demande avec angoisse quel pouvait bien être l'état d'esprit de celui qui exprimait ce vœu épouvantable ! Et quelle expression malheureuse : « un honneur ! ». Si encore M. von Reutter avait dit : « une dure nécessité » ; mais, non, il reconnaît qu'il est « heureux » de pouvoir faire parler les mitrailleuses. Ici tout commentaire est inutile. Il suffit de citer ces paroles pour en faire justice.

Tout cela et bien d'autres choses encore nous font voir quel fossé infranchissable sépare encore en Allemagne le peuple de l'armée. Il y a incompatibilité complète entre la conception du droit chez l'un et chez l'autre. Le peuple allemand a évolué ; l'armée est restée stationnaire, et plus on va, plus la distance qui les sépare augmente.

Le colonel von Reutter est un bon soldat, son attitude n'a pas manqué de ériger, puis qu'il a complètement couvert ses subordonnés et pris l'entière responsabilité de toutes les violations de la loi. Quand il affirme qu'il devait agir comme il l'a fait et qu'il regrette de ne pas avoir pu faire verser du sang, il est sincère. Et c'est la précision ce qu'il y a d'épouvantable dans son cas. Sa parole bonne foi prouve que dans les milieux où il vit, les idées qu'il émet sont courantes et que les mêmes excès pourront se reproduire demain ailleurs, parce que les mêmes causes les provoquent.

Voilà pourquoi l'affaire de Saverne passionne à ce point l'opinion publique dans toute l'Allemagne. Elle n'est plus un incident local, elle est devenue un symbole.

Le procès Forstner.

C'est ce matin que se juge, devant le Conseil supérieur de guerre, le procès en appel du lieutenant von Forstner. A ce sujet, l'Agence Wolff annonce que le président du tribunal sera M. Stud, et non M. le Dr Medicus, qui est en congé pour affaires privées ; ce dernier conformément à une décision ministérielle que

remonte à un certain temps, sera transféré à Hanovre à partir du 1er mars.

D'autre part on apprend que M. Steinel, avocat à Carlsruhe, qui avait présenté la défense du lieutenant von Forstner au cours du premier procès, a renoncé à défendre de Forstner. En effet il a été désagréablement surpris des critiques de la presse, au sujet de sa première défense. On se rappelle en effet que le plaideur de M. Steinel n'a été ni extrêmement brillant, ni très heureux.

M. Jean poursuit les « Leipzigische Neueste Nachrichten ».

M. Jean, président du « Souvenir alsacien-lorrain », se jugeant offensé par un article des *Leipzigische Neueste Nachrichten* en date du 15 novembre dernier, a intenté des poursuites au rédacteur responsable de ce journal pangermaniste, M. Carl Karsten, à Markleeberg, près Leipzig. L'article incriminé est intitulé « L'Alsace de Saverne et les Français » ; le plaignant s'est trouvé offensé par l'emploi du mot « Waekes ». Les débats sont fixés au 20 janvier 1914 à 11 h. 1/2 devant le tribunal des échevins, à Metz.

Fiasco socialiste.

Le premier dimanche de l'an, comme pour bien marquer de leur empreinte l'année qui commence, les socialistes avaient organisé dans toute la Lorraine, en particulier dans la région industrielle, des réunions où devaient s'exprimer hautement la volonté du peuple et ses revendications dans dans le sens socialiste, bien entendu. Or, d'après les échos qui parviennent de ces réunions, elles ne furent rien moins que brillantes, — nous avons rapporté la façon dont les compagnons furent éconduits, à Sierck, par exemple —. La *Freie Presse*, d'ordinaire si prolix pour relater les succès des siens, s'est tue, ou à peu près ; elle a même avoué qu'à Metz la chose avait raté. Elle aurait pu ajouter que plusieurs réunions ne purent avoir lieu, faute d'assistants. Le socialisme, comme les nouvelles chansons, a pu récolter en Lorraine un succès de nouveauté, mais comme c'est toujours la même chose, ça lasse.

Calendrier. — Aujourd'hui, samedi 10 janvier, dixième jour de l'année. Lever du soleil : 7 h. 53 ; coucher : 4 h. 21.

Lune : pleine, le 12.

Fête du jour. — Saint Antoine.

Il y a cent ans. — 10 janvier 1814. —

Un ordre du général Durnette prévient les habitants de Metz qu'il est attendu de passer sur les remparts, sous quelque prétexte que ce soit. Des ordres sont donnés pour que tout individu trouvé sur les remparts soit arrêté. Ceux qui y seront pris la nuit seront traités comme espions ou comme ayant des intelligences avec l'ennemi.

Commencement du blocus.

Il y a cent ans. — 11 janvier 1814. — Deux coups de canon tirés près de la porte Mazelle, mettent en fuite un piquet de cavalerie qui s'était imprudemment avancé. L'investissement sur la rive gauche est opéré par le prince Guillaume de Prusse, du corps d'York, à la Seille à Marly puis la Moselle à Nœviant et inonde bientôt de ses husards la banlieue ouest de la ville, envoyant des reconnaissances jusqu'au Dan-Saint-Martin, au-delà du Sauvage.

La température. — Une profonde dépression couvre ce matin la Baltique ; une autre s'étend de l'Islande aux îles Britanniques. Les fortes pressions courent encore le sud-ouest de l'Europe.

Le vent est très fort du sud-ouest sur la Manche, et est faible du sud.

Des neiges sont tombées sur le nord, le centre et l'ouest du continent.

La température a monté sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait — 2° à Saint-Petersbourg, 3° à Berne et à Lyon, 1° à Clermont-Ferrand, +5° à Paris, 10° à Dunkerque, Nantes, Alger, 11° à Biarritz.

Le temps va rester généralement nuageux et doux.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

DIRECTION	BAROMETRE	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
9 jan. à 4 h. soir	744.1	+ 5.5	O	Pluv.
10 jan. à 8 h. matin	743.1	+ 4.0	N	Pluv.

Thermomètre. — Maximum du 9 : + 5.5 ; Minimum aujourd'hui : + 4.0

CHRONIQUE MESSINE

L'impôt de guerre.

Les dispositions du Conseil fédéral concernant l'exécution de la loi sur l'impôt de guerre ont été publiées au commencement de novembre. Le délai pour la déclaration de lecture est prévu pour l'époque du 2 au 15 janvier 1914.

Aux termes de ces dispositions, le chancelier de l'Empire peut, pour des motifs spéciaux, sur la demande des autorités régionales, prolonger le délai au plus tard jusqu'au 31 avril 1914. On a dû faire emploi de cette disposition exceptionnelle pour l'Alsace-Lorraine. Tandis que les autres Etats confédérés ont des systèmes d'impôts qui servent de base à l'établissement de l'impôt de guerre, l'Alsace-Lorraine manque de tous principes de ce genre, parce que nous n'avons ni un impôt sur le revenu ni un impôt sur la fortune.

Il faut pour cela, en Alsace-Lorraine, établir les bases premières et le gouvernement alsacien-lorrain aura tout d'abord à prendre des dispositions complémentaires spéciales et valables seulement pour l'Alsace-Lorraine, lesquelles régleront exactement et limiteront les motions de fortune et de revenu.

Cette ordonnance paraîtra probablement. Les déclarations d'impôts, nécessaires pour la répartition de l'impôt de guerre, ne seront donc exigées en Alsace-Lorraine qu'au mois d'avril 1914 et le premier acompte de l'impôt de guerre sera perçu au mois de juillet.

Après la publication des prescriptions spéciales du ministère nous reviendrons sur la question. Auparavant l'Association de propriétaires fonciers de Metz et des environs organisera une réunion de ses membres pour discuter toutes les questions de l'impôt de guerre. Dès maintenant notre administration fournira au

les Ide l'Association, rue Serpenoise, 8, tous les engagements qui lui seront demandés.

Association des propriétaires fonciers de Metz et des environs.

Pour l'église.

Les jeunes gens de Saint-Maximin, demain soir à 8 heures, dans l'église de Saint-Maximin, une séance récréative au profit de la nouvelle église. Une quête sera faite de la but.

Union populaire à Saint-Vincent.

Demain dimanche, 11 janvier, aura lieu à huit heures du soir, une réunion de l'Union populaire de la paroisse Saint-Vincent, à la maison d'ouvriers, rue Saint-Vincent, 2.

M. l'abbé Hackspill, député au Landtag, y parlera sur la Constitution d'Alsace-Lorraine. On compte sur une nombreuse assistance d'hommes.

La perle cachée.

C'est la *Melzer Zeitung* qui l'a découverte dans le *Temps*. Le grand journal parisien commentant les débats de Saverne, disait que le procès était engagé entre l'Allemagne libérale et l'Allemagne pangermaniste, et que sa portée dépassait les frontières d'une petite ville de garnison et d'un Etat confédéré. Plus loin, le *Temps* parlait toujours de l'affaire de Saverne, écrit : « Ce grand débat allemand... ». Halle, s'écrie la *Melzer Zeitung*, c'est là un aveu ; car le *Temps* reconnaît par là « que l'Alsace-Lorraine est partie intégrante de l'Empire allemand ».

C'est très fort, n'est-ce pas ?

Aspirants greffiers de justice.

En 1914 il sera admis, au service préparatoire au poste de greffiers de justice, dans le ressort de l'administration judiciaire en Alsace-Lorraine 14 candidats. Les demandes d'admission sont à adresser au ministère d'Alsace-Lorraine, section de la justice et des cultes et devront être remises, entre le 1er janvier et le 1er février 1914, par les candidats au procureur du tribunal régional et au premier procureur du ressort du tribunal régional où se trouve le domicile du postulant. Les prescriptions concernant les conditions d'admission et les pièces à fournir à l'appui de la demande, sont indiquées dans l'ordonnance du Statthalter impérial du 15 décembre 1909 et la circulaire ministérielle du 20 décembre suivant. Lorsque toutes les demandes seront centralisées au ministère, il sera fait une sélection des candidats admissibles.

Frappe de monnaie.

Une note officielle annonce que dans le courant de ce mois, le Conseil fédéral examinera la question d'une nouvelle frappe de monnaies d'argent, en particulier de pièces de 3, 2 et 1 marks. Le maximum de 20 M par tête d'habitant, tel que le prévoit la loi monétaire, n'est pas encore atteint ; cette somme est actuellement de 17 M. L'an dernier on a frappé pour 20 millions de marks de pièces d'argent ; en outre la frappe de pièces de 5 M pour 20 millions de marks a été décidée, après une interruption de quatre ans. En 1912, la frappe de pièces d'argent atteignait 30 millions de marks, de 40 millions en 1911. Le kilo d'argent dont on dispose en 1914, n'y a pas été une économie considérable qui va augmenter les fonds des réserves d'argent. Au total on compte pour un milliard de marks de pièces frappées en argent contre 5 milliards en or.

Statistique des incendies.

En décembre 34 incendies ont détruit en Alsace-Lorraine 21 maisons d'habitation, 25 granges, 20 écuries, 28 remises, 1 menuiserie, 3 magasins, 1 atelier, 1 auberge, 3 cheminées, 4 toitures et 7 mobiliers. 3 personnes ont péri dans les flammes ainsi que 11 porcs. 18 incendies ont eu lieu dans la Haute-Alsace, 10 dans la Basse-Alsace et 6 en Lorraine. 30 incendies étaient couverts par l'assurance, 3 en partie, 1 sinistre n'était pas assuré.

Caisse d'Epargne.

(SITUATION FINANCIERE)

Solde au 1er janvier 1914 à 60.326
déposants M 20.615.000
Solde au 1er janvier 1913 à 61.954
déposants M 18.664.900
En moins pour 1913-14 1620 déposants
en moins avec M 1.950.700
en plus.

P.-S. — La caisse est accessible au public de 9 à 1 h. et de 3 à 5 h. ; les samedis et les veilles de fêtes légales, elle est fermée l'après-midi.

— LIVRES PERDUS. — Conformément au § 17 de la loi du 23 août 1912 concernant les Caisse d'épargne, il est porté à la connaissance publique que d'après les déclarations des déposants les livrets n° 24.005 11e série, 56.928 et 64.149 11e série sont perdus.

Les porteurs des livrets sont invités à les présenter à la caisse dans un délai de 3 mois.

Suites mortelles de coups de couteau.

Philippe de Vigneulle, bourgeois de Metz, a écrit une relation de certains faits qui se sont passés de son temps. En voici un qui n'est pas d'importance à renouveler l'histoire, mais qui prouve du moins que la fraude alimentaire ne date pas d'aujourd'hui :

En certain hiver (1510), devers le grès temps (les jours gras), et eust une bonne raillerie à Metz d'une Allemande, laquelle y vint vendre des tuppins de bore fondu (pots de beurre). Et ainsi qu'elle était à marcher pour vendre sa bure, il y eust un homme qui avait acheté l'ung d'iceux tuppins, s'y rompit par le cul et trouva dedans avec ladite bure des hors draupiaux (linges sales).

Et tantôt incontinent s'y asemblait blancloft de gens et fist ainsi chacun de tous les autres tuppins. Et fut trouvé que en certains il y avait de grosses vieilles cordes et un peu de bure par dessus ; es autres il y avait de l'yava (de l'eau) et teta y avait qu'on y trouva des vieilles-braves (de vieilles colottes). Pourquoy ladite allemande fut prinse et mise en prison et, le samedi apres, fut menée au cliaircan (carcan), emprez du pilori avec ses tuppins attachés autour d'elle et, ce fait, on la baissaist de la cité à tous jours mais.

Fraudes alimentaires.

Philippe de Vigneulle, bourgeois de Metz, a écrit une relation de certains faits qui se sont passés de son temps. En voici un qui n'est pas d'importance à renouveler l'histoire, mais qui prouve du moins que la fraude alimentaire ne date pas d'aujourd'hui :

En certain hiver (1510), devers le grès temps (les jours gras), et eust une bonne raillerie à Metz d'une Allemande, laquelle y vint vendre des tuppins de bore fondu (pots de beurre). Et ainsi qu'elle était à marcher pour vendre sa bure, il y eust un homme qui avait acheté l'ung d'iceux tuppins, s'y rompit par le cul et trouva dedans avec ladite bure des hors draupiaux (linges sales).

Et tantôt incontinent s'y asemblait blancloft de gens et fist ainsi chacun de tous les autres tuppins. Et fut trouvé que en certains il y avait de grosses vieilles cordes et un peu de bure par dessus ; es autres il y avait de l'yava (de l'eau) et teta y avait qu'on y trouva des vieilles-braves (de vieilles colottes). Pourquoy ladite allemande fut prinse et mise en prison et, le samedi apres, fut menée au cliaircan (carcan), emprez du pilori avec ses tuppins attachés autour d'elle et, ce fait, on la baissaist de la cité à tous jours mais.

Le vénéralbe texte, réédité par le Pays lorrain.

Le vénéralbe texte, réédité par le *Pays lorrain*, montre que, grâce à la science, la fraude alimentaire a fait de réels progrès. Si l'on fabrique encore le beurre avec d'étranges mixtures, ou il entre peut-être du lingé et des colottes, le chimiste a soin de les rendre mécon-